



# **PROJET DE BUDGET**

## **pour l'exercice 2018**

Rapport de la commission des finances, du contrôle de  
l'exécution budgétaire et du patrimoine,  
présenté par Monsieur Maurice Bauer, rapporteur

Composition de la commission des finances, du contrôle de l'exécution  
budgétaire et du patrimoine :

Mme Héloïse BOCK, présidente

MM. Maurice BAUER, Carlo De TOFFOLI, Guy FOETZ, François GEORGES, Mme  
Joanne GOEBBELS, M. Mike MATHIAS, Mme Martine MERGEN, MM. Mathis  
PROST, Roy REDING, Jean-Denis RISCHARD, Mmes Françoise SCHLINK,  
Berglind SIGURDARDOTTIR, M. Romain STEIN, Mme Sam TANSON, M. Jeff  
WIRTZ.

## Table des matières

I.	Introduction.....	2
II.	Les défis du budget de la Ville de Luxembourg.....	4
III.	Compte de l'exercice 2016.....	17
IV.	Budget rectifié de l'exercice 2017.....	18
V.	Projet de budget pour l'exercice 2018.....	19
V.1	Le budget ordinaire.....	21
V.1.1	Recettes ordinaires.....	21
V.1.2	Dépenses ordinaires.....	24
V.2	Le budget extraordinaire.....	26
V.2.1	Recettes extraordinaires.....	26
V.2.2	Dépenses extraordinaires.....	27
VI.	Plan Pluriannuel.....	31
VII.	Conclusions.....	32
VIII.	Annexes.....	33

# **I. Introduction**

## **Le contexte politique, financier et économique**

Le rapport de la commission des finances, du contrôle de l'exécution budgétaire et du patrimoine sur le projet de budget de l'année 2018 s'inscrit dans un contexte d'une transition. Suite aux élections communales, une nouvelle coalition formée par les partis DP et CSV est issue des élections communales du 8 octobre 2017, confirmant le Parti Démocratique comme première force politique de la capitale (9 sièges) et attribuant au Parti Chrétien Social deux sièges supplémentaires (7 sièges) par rapport à la période précédente. La coalition s'est fixé comme objectif de mener une politique orientée tant vers les besoins de la population locale que vers ceux du commerce et des institutions qui ont leur siège sur le territoire de la Ville. Les priorités sont le logement qui constitue une priorité absolue, la mobilité, le développement urbain, l'enseignement et la cohésion sociale, l'environnement et la sécurité. Le présent projet de budget est un budget de transition et seulement quelques légères adaptations ont pu être réalisées en décembre 2017 par la nouvelle coalition. Les accents budgétaires plus importants de la nouvelle coalition DP-CSV se retrouveront dans le budget pour l'exercice 2019 lorsque les projets envisagés par la coalition auront pu être préparés avec la rigueur requise.

Selon la note de conjoncture flash de décembre 2017 du STATEC, le climat conjoncturel tend à s'améliorer avec les principaux indicateurs économiques du Luxembourg demeurant favorables à l'approche de 2018.

Le STATEC table ainsi sur une progression du PIB de 3.4% en 2017 et 4.4% en 2018 avec un diagnostic conjoncturel général d'une reprise prolongée et relativement dynamique. Les rapports de la commission des finances, du contrôle de l'exécution budgétaire et du patrimoine sur les projets de budget des années 2009 à 2015 s'inscrivaient dans un contexte d'incertitude et de crise financière et économique qui a frappé le monde, l'Europe et partant le Luxembourg. L'impact qu'allait avoir la crise n'était pas entièrement prévisible au moment de l'établissement de ces projets de budget. Il semble aujourd'hui que le Luxembourg ait été épargné, pour une grande partie, des conséquences négatives qu'ont subies d'autres États.

Le compte 2016 se soldait encore avec un boni de 1,7 million d'euros alors que le budget rectifié 2017 prévoit un mali de 50,8 millions d'euros (par rapport au déficit de 83,4 millions d'euros prévus par le Budget 2017). Le service des finances communales a fourni toutes les explications détaillées sur les changements intervenus au cours de l'exercice 2017 et qui permettent de prévoir un déficit moindre pour 2017. Le Budget 2018 se solde avec un déficit général de 86,7 millions d'euros. La Ville a intégré les prévisions transmises par le ministère de l'Intérieur au Budget 2018 relatives aux articles budgétaires impactés par la réforme des finances communales.

## **Le projet de budget**

Lors de sa réunion du 7 décembre 2017, la commission des finances, du contrôle de l'exécution budgétaire et du patrimoine a désigné le soussigné rapporteur du projet de budget pour l'exercice 2018, du budget rectifié de l'exercice 2017 et du compte de l'exercice 2016.

La commission s'est réunie les 9, 10 et 11 janvier 2018 pour examiner les chiffres-clés, recevoir de la part de Madame le Bourgmestre et de Mesdames et Messieurs les Échevins les explications et renseignements sur le projet de budget et pour débattre des propositions budgétaires.

Le soussigné a soumis le projet de rapport à la commission pour examen et discussion le 23 janvier 2018. Il a été adopté à la majorité des voix des membres présents le même jour.

Le rapporteur remercie les membres de la commission pour leur apport critique et constructif, les membres du collège échevinal pour leurs explications ainsi que Monsieur Thierry Kuffer et Madame Danielle Castagna ainsi que les collaborateurs du service des finances communales, pour leur disponibilité et leur aide précieuse.

Le rapporteur tient également à remercier tous les collaborateurs de la Ville impliqués directement ou indirectement dans la préparation du budget concernant les différents services.

## **II. Les défis du budget de la Ville de Luxembourg**

### **La Place financière : une chance et un défi pour la Ville de Luxembourg**

Aujourd'hui, la Ville de Luxembourg offre une qualité de vie élevée à l'ensemble de ses concitoyens. Régulièrement, des enquêtes et sondages confirment le positionnement de la Ville de Luxembourg parmi les villes les plus appréciées. L'action cohérente de la Ville dans tous les domaines lui réservés et concertée avec les pouvoirs publics et les acteurs privés lui permet de continuer à assurer cette haute qualité de vie de ses citoyens, tout en garantissant à la Ville le maintien de son attractivité économique.

Ainsi, la Ville de Luxembourg constitue le principal pôle d'attraction économique au Luxembourg. Sur le territoire de la Ville se situent la très large majorité des acteurs du secteur financier, composé principalement de banques, sociétés de participations financières (SOPARFI), Professionnels du Secteur Financier (PSF), Assurances et Réassurances ainsi que d'autres activités financières.

La Ville de Luxembourg est à juste titre fière d'être une capitale européenne, mais elle peut également être fière d'être une Place financière de tout premier choix.

La Ville de Luxembourg est un centre financier d'excellence et hors norme. Luxembourg for Finance le décrit comme suit : « La Place financière de Luxembourg constitue le premier centre européen de fonds d'investissement (numéro deux mondial derrière les États-Unis), premier centre de banque privée dans la zone euro et domicile de choix pour sociétés de réassurance. Il est aujourd'hui un centre financier diversifié qui offre des produits et services sophistiqués à une clientèle internationale.

Sa grande stabilité politique, économique et sociale, son ouverture sur le monde, son environnement légal et réglementaire moderne et la disponibilité d'une main-d'œuvre internationale qualifiée ont attiré des instituts financiers et des investisseurs du monde entier.

Il n'est ainsi guère étonnant que le secteur financier joue un rôle clé dans l'économie luxembourgeoise. Il contribue directement à environ un quart au Produit Intérieur Brut du pays et emploie directement quelque 44.000 personnes. » (Source: Luxembourg for Finance)

Il est important d'insister que dans tous les classements internationaux, une comparaison est réalisée entre les différentes villes et non pas les pays. Ainsi dans tous les classements internationaux, la Place financière de Luxembourg se positionne

comme une des places les plus importantes en Europe. Ainsi le plus récent classement GFCI (Global Financial Centres Index) de septembre 2017 affiche Luxembourg en 14e position.

Table 1 | GFCI 22 Ranks and Ratings

Centre	GFCI 22		GFCI 21		Change in	
	Rank	Rating	Rank	Rating	Rank	Rating
London	1	780	1	782	0	▼ 2
New York	2	756	2	780	0	▼ 24
Hong Kong	3	744	4	755	▲ 1	▼ 11
Singapore	4	742	3	760	▼ 1	▼ 18
Tokyo	5	725	5	740	0	▼ 15
Shanghai	6	711	13	715	▲ 7	▼ 4
Toronto	7	710	10	719	▲ 3	▼ 9
Sydney	8	707	8	721	0	▼ 14
Zurich	9	704	11	718	▲ 2	▼ 14
Beijing	10	703	16	710	▲ 6	▼ 7
Frankfurt	11	701	23	698	▲ 12	▲ 3
Montreal	12	697	14	713	▲ 2	▼ 16
Melbourne	13	696	21	702	▲ 7	▼ 6
Luxembourg	14	695	18	708	▲ 4	▼ 13
Geneva	15	694	20	704	▲ 5	▼ 10
San Francisco	16	693	6	724	▼ 10	▼ 31
Vancouver	17	692	17	709	0	▼ 17
Dubai	18	691	25	696	▲ 7	▼ 5
Boston	19	690	9	720	▼ 10	▼ 30
Shenzhen	20	689	22	701	▲ 2	▼ 12

Le "Global Financial Centres Index" se base sur 5 catégories d'indicateurs pour définir son classement: l'environnement des affaires, le développement du secteur financier, les infrastructures, les ressources humaines et la réputation.

Afin de souligner la volatilité et la concurrence farouche entre les différentes places financières et cela particulièrement dans l'ère Brexit, en mars 2017, ce même classement GFCI voyait encore la Place financière de Luxembourg (18<sup>e</sup> mondiale) devant celle de Francfort en 23<sup>e</sup> position.

<i><b>ZONE EURO</b></i>	<i><b>EUROPE</b></i>	<i><b>MONDE</b></i>
1. <b>Luxembourg</b>	Londres	Londres
2. Francfort	Zurich	New York
3. Munich	<b>Luxembourg</b>	Singapour
4. Paris	Genève	Hong Kong
5. Dublin	Francfort	Tokyo
6. Amsterdam	Munich	San Francisco
7. Riga	Paris	Chicago
8. Bruxelles	Dublin	Sydney
9. Milan	Amsterdam	Boston
10. Vienne	Jersey	Toronto

L'attrait actuel de la Place Financière de Luxembourg est souligné par le nombre d'acteurs de la City à Londres, qui dans le contexte du Brexit ont décidé de transférer une partie de leurs activités à Luxembourg, respectivement par la décision des 7 principales banques chinoises de s'implanter en Ville de Luxembourg.

### Emploi

Les renseignements obtenus auprès du STATEC concernant le nombre de salariés en juillet 2017 pour les entreprises ayant leur siège social dans la commune de Luxembourg-Ville et répertoriées sous les rubriques 64-66 (Activités financières et d'assurance) et 69.200 (Activités comptables) de la NACE permettent de conclure que le nombre de salariés relevant du secteur financier se chiffre à 48.855 personnes (1) sur un total d'emplois en Ville variant entre 160.000 à 180.000, dépendant des sources ainsi que des critères applicables (considérer les fonctionnaires européens ou non). Les derniers chiffres de la CSSF sur l'emploi regroupant les banques, les sociétés de gestion, les entreprises d'investissement ainsi que les PSF (Professionnels du secteur financier) spécialisés et de support renseignent un chiffre total de 46.184 personnes (2), sans prendre en considération les cabinets de révision et de consultance, respectivement les avocats.

En conséquence et indépendamment du nombre exact, le nombre d'emplois en Ville et en relation direct avec le secteur financier dépasse largement 40.000 et dont la très large majorité constitue des emplois qualifiés. Partant, les emplois qui dépendent

directement du secteur financier en Ville de Luxembourg constituent au moins un quart de l'ensemble des emplois sur le territoire de la Ville.

Au-delà des acteurs du secteur financier, nombre d'acteurs de l'ensemble des différents secteurs d'activités de l'économie luxembourgeoise tirent profit de la présence à Luxembourg-Ville principalement, d'une Place financière forte et dynamique. Le commerce, le secteur Horesca, les PME de l'artisanat, l'alimentation et le transport pour n'en citer que quelques exemples. L'offre scolaire et la recherche au niveau de l'Université du Luxembourg sont également fortement impactées.

L'ensemble des personnes travaillant directement ou indirectement dans le secteur financier au sens large génèrent un pouvoir d'achat considérable et non négligeable pour nombre de secteurs d'activités sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

Mais évidemment cette présence entraîne un nombre non négligeable d'effets secondaires moins positifs pour la Ville de Luxembourg avec une pression très forte sur l'immobilier et la circulation avec une accessibilité souvent difficile pendant les heures de pointe.

## Aspects budgétaires

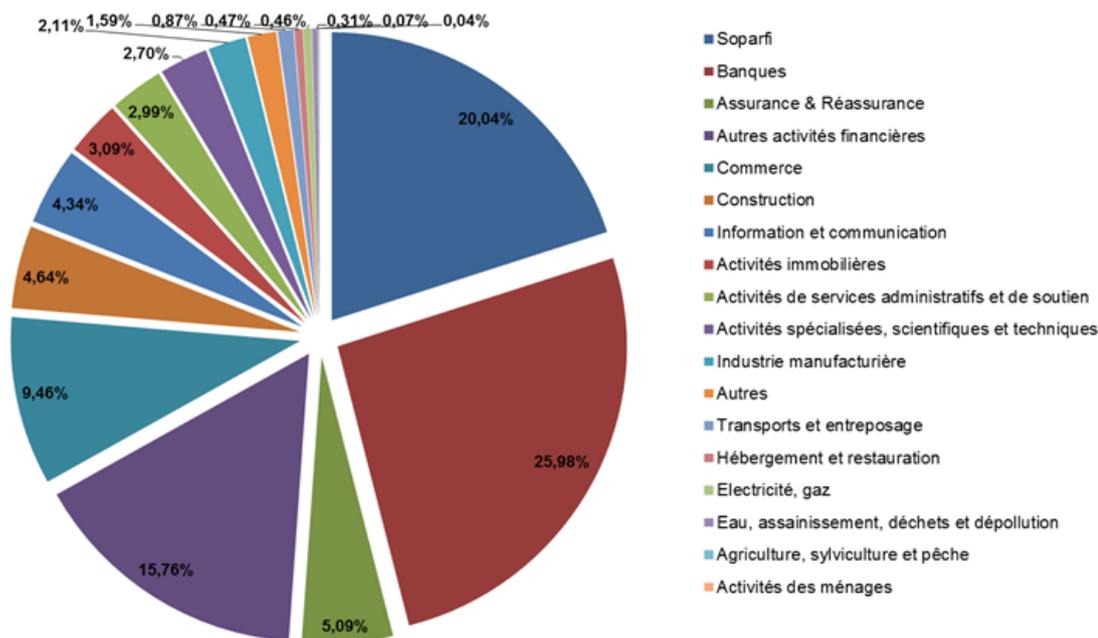
Au vu de l'importance de la Place financière sur l'emploi, une situation similaire se présente au niveau de l'impact budgétaire pour la Ville de Luxembourg. Ainsi l'Impôt Commercial Communal (ICC) constituait pendant de longues années jusqu'à la réforme des finances communales en 2016 une source importante de recettes pour les communes et particulièrement pour la Ville de Luxembourg à côté du Fonds Communal de Dotation Financière. La situation a légèrement changé depuis la réforme, puisque dorénavant la participation directe de la Ville dans les recettes de l'ICC est moins importante, mais compensée indirectement à travers le nouveau Fonds de Dotation Globale.

<b>Pays</b>			
(mio €)	ICC	FCDF	ICC + FCDF
2001	461,1	398,1	859,2
2002	546,1	401,3	947,4
2003	540,4	429,8	970,2
2004	455,	476,6	931,6
2005	459,4	467,3	926,7
2006	482,5	553,0	1.035,5
2007	538,9	627,7	1.166,6
2008	578,1	691,4	1.269,5
2009	588,0	681,2	1.269,2
2010	586,3	736,3	1.322,6
2011	708,3	806,8	1.515,1
2012	602,0	873,5	1.475,5
2013	556,0	956,1	1.512,1
2014	564,2	1.016,4	1.580,6
2015	602,2	1.019,4	1.621,6
2016	710,3	1.045,1	1.755,4

<b>VdL</b>			
(mio €)	ICC	FCDF	ICC + FCDF
2001	156,2	74,4	230,6
2002	180,3	75,7	256,0
2003	185,1	80,8	265,9
2004	156,0	87,8	243,8
2005	151,3	84,2	235,5
2006	151,9	99,4	251,3
2007	170,5	120,6	291,1
2008	180,9	133,8	314,7
2009	192,0	134,3	326,3
2010	190,0	146,8	336,8
2011	251,0	164,5	415,5
2012	202,1	185,5	387,6
2013	174,4	206,4	380,8
2014	176,7	222,3	399,0
2015	189,1	226,3	415,4
2016	226,8	235,1	461,9

Afin de saisir au mieux l'importance de la part du secteur financier dans les recettes liées à l'ICC et donc de l'ensemble du secteur communal, il y a lieu de procéder à une analyse de la répartition sectorielle de l'ICC.

Dans son analyse des données fiscales au Luxembourg de 2015, le Conseil économique et social (CES) indique : « De façon similaire à la situation pour l'IRC, le secteur des banques et des sociétés dites "Soparfi" contribuent fortement aux recettes totales de l'ICC (graphique 19) en 2014. L'ensemble du secteur financier ("Soparfi", Banques, Assurances et Réassurance et Autres activités financières) représente 67% des recettes totales de l'ICC. »



Source: ACD, Ministère des Finances

Remarque: Les données statistiques se basent sur l'exercice budgétaire de 2014.

Un constat supplémentaire du CES concerne la volatilité des recettes de l'ICC : « Le CES constate que les recettes, tant au niveau de l'ICC que de l'IRC, sont très volatiles et dépendent de quelques principaux contributeurs. »

Ainsi, le CES constate que pour l'année budgétaire 2014 : « ...un seul contribuable a payé un impôt ICC situé entre 20 et 30 mio EUR, alors que 71 personnes morales ont payé un impôt ICC situé entre 1 et 5 mio EUR. Au total, 15.374 contribuables ont contribué aux recettes totales d'ICC, qui s'élèvent à 564,2 mio EUR pour l'année budgétaire 2014.» (Source: ACD, Ministère des Finances).

L'importance cruciale de la contribution du secteur financier est d'ailleurs confirmée par les chiffres les plus récents de l'Administration des Contributions Directes, qui, lors d'une réunion en octobre 2017 dans le cadre des discussions budgétaires pour 2018, ont informé la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés sur la situation de l'ICC pour l'exercice 2016 :

### **Intervention des différents secteurs dans la réalisation des recettes de 2013 à 2016**

en %	2013	2014	2015	2016
Activités financières et d'assurance	67,89	66,87	62,98	66,87
Commerce	8,55	9,46	10,88	8,83
Construction	4,20	4,64	4,91	5,91
Information et communication	4,51	4,34	5,25	4,54
Activités de services administratifs et de soutien	2,06	2,99	2,54	2,98
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,80	3,09	4,31	2,38
Activités immobilières	3,30	2,7	2,64	2,35
Industrie manufacturière	2,61	2,11	1,84	2,08
Transports et entreposage	1,06	0,87	1,08	1,15
Autres	1,40	1,59	1,31	1,02
Electricité, gaz	0,75	0,46	1,44	1,01
Hébergement et restauration	0,45	0,47	0,50	0,48
Eau, assainissement, déchets et dépollution	0,37	0,31	0,24	0,29
Agriculture, sylviculture et pêche	0,05	0,07	0,08	0,06
Activités des ménages	0,00	0,04	0,00	0,04
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Source: ACD

A la suite de la réforme et au vu de l'importance du secteur financier dans la génération de l'ICC, l'impact de ce dernier sur la Ville de Luxembourg est devenu moindre depuis 2017, mais l'attractivité de la Ville avec le développement du secteur financier est davantage importante et cruciale pour l'ensemble des communes du pays et partant également pour la Ville de Luxembourg de façon indirecte.

#### **Promotion de la Place financière**

La promotion de la Place financière à Luxembourg est actuellement assurée et coordonnée par Luxembourg for Finance en collaboration avec le gouvernement et les partenaires du secteur financier.

Au niveau des principales Places financières, il y a lieu de constater que les autorités communales sont toujours impliquées dans les efforts de promotion. Ainsi, à Londres, la promotion pour la City est assurée par la City of London Corporation, une autorité locale et publique, tandis qu'à Francfort, Frankfurt Main Finance est supporté par les autorités de la Ville de Francfort et du Land de Hesse. A Zurich, la Ville ainsi que le canton contribuent activement à la promotion de la Place financière.

Il y a également lieu de suivre la concurrence interne au plan national qui commence à promouvoir les zones transfrontalières en essayant d'attirer des acteurs du secteur financier avec les arguments de la proximité pour les employés frontaliers, souvent majoritaires au sein des entreprises.

Comme la Place financière de Luxembourg est exposée à une concurrence rude au plan international en raison d'une compétition réglementaire et afin de rester compétitive, elle doit veiller à maintenir les facteurs de son succès, à savoir une grande stabilité politique, économique et sociale, une ouverture sur le monde, un environnement légal et réglementaire moderne, une infrastructure bien organisée et la disponibilité d'une main-d'œuvre internationale qualifiée. La Ville de Luxembourg pourra à l'avenir potentiellement jouer un rôle dans le soutien du développement de la Place financière.

## **Réforme des finances communales**

La réforme du financement des communes a été un sujet politique pendant de nombreuses années. La loi du 14 décembre 2016 portant création d'un fonds de dotation globale des communes a sensiblement modifié la répartition entre les communes des recettes majeures provenant de l'Impôt Commercial Communal (ICC) et du Fonds de dotation (=participation des communes à trois impôts de l'Etat).

Le but recherché de la réforme était de réduire la différence de ces recettes non affectées par habitant entre les communes. La réforme a plafonné l'intéressement des communes à l'activité économique sur leur territoire et a réorienté la répartition sur le critère résident.

Ainsi en 2018, pour l'ensemble des communes, la participation directe des communes au produit de l'ICC généré sur leur territoire représente 6,4% des recettes non affectées, le solde étant distribué par le biais du Fonds de dotation globale des communes (FDGC) essentiellement suivant le critère population ajustée (82%) et indice socio-économique (9-10%). Le critère emplois salariés ne représente que 3%.

Pour tenir compte de critères d'aménagement du territoire et de densité, le chiffre de la population est cependant ajusté par un facteur multiplicateur (VdL 1,45) pour les communes qualifiées de Centre de Développement et d'Attractivité.

Pour la Ville, la réforme a fortement réduit sa dépendance financière directe de l'ICC payé par les entreprises de la commune.

La circulaire budgétaire 2018 du Ministère de l'Intérieur prévoit une progression des recettes non affectées (ICC+FDGC) pour l'ensemble des communes de 6,9 % par rapport aux prévisions budgétaires 2017.

Pour la Ville, la progression de ces recettes se limitera à 2,7%. L'explication se trouve dans les données de la population du STATEC, qui, suite à la réforme des registres de la population en 2016, a repris de facto les données de la Ville au 1.1.2017 et a corrigé à la baisse ses chiffres par rapport ceux de 2016.

	2015	2016	2017
Population nationale (Statec au 01/01)	562.958	576.249	588.731
Population ajustée estimée	621.592	636.824	653.071
Coefficient	1,1	1,1	1,1
Population VdL (Statec au 01/01/)	111.287	115.227	114.303
Population VdL ajustée	161.366	167.079	165.739
Coefficient	1,45	1,45	1,45
Part population ajusté VdL/Nationale	26,0%	26,2%	25,4%

La quote-part de la Ville dans ces recettes diminue de 25,5% (avant la réforme, sans ajustement) à 24,5% du total, ce qui constitue une moins-recette de 18 millions d'euros.

La réforme des finances communales met en évidence l'importance du facteur habitant dans les recettes.

## **Service Incendie et Secours**

Dans sa circulaire n° 3514, le Ministre de l'Intérieur indique que le projet de loi portant organisation de la sécurité civile et création d'un Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) devrait être voté en début de l'année et entrer en vigueur le 1er juillet 2018.

Le projet de loi prévoit que l'Etat et les communes se répartiront la différence entre l'ensemble des dépenses et l'ensemble des recettes du CGDIS à raison de cinquante pour cent pour chacune des parties.

En ce qui concerne la répartition entre les communes, 50% de la contribution sont déterminés en fonction des habitants de la commune et 50% en fonction du quotient de la commune dans les recettes nationales de l'ensemble des communes.

Le Budget 2018 est fortement impacté par ces changements concernant son service Incendie et Secours et ceci à deux niveaux :

- a) construction du Centre National d'Incendie et de Secours (CNIS)
- b) participation de de la Ville au CGDIS à partir du 1er juillet 2018

La Ville devra donc payer en 2018 d'une part l'intégralité des dépenses de son service Incendie et Secours pour les premiers six mois et sa quote-part CGDIS pour le 2e semestre. Jusqu'au déménagement au CNIS au rond-point Gluck, prévu en 2020, la Ville sera également amenée, d'autre part, à supporter les frais d'entretien et d'exploitation relatifs aux biens meubles et pour l'immeuble route d'Arlon qui continuera d'abriter le corps.

Pour 2018, la participation de la Ville au CGDIS (6 mois) s'élève à 2.368.259 d'euros, ce qui représente 22,5% de la part de l'ensemble des communes et ce qui entraîne une forte réduction des frais de fonctionnement en raison de la disparition du poste de rémunérations du service Incendie et Secours.

Comme le 1er juillet 2018, les pompiers professionnels seront repris par le nouvel établissement public, le collège échevinal a mis en place trois groupes de travail pour préparer et accompagner cette transition.

Actuellement, il y a lieu de noter que la construction du CNIS avance rapidement. Au Budget 2018, la dépense extraordinaire inscrite s'élève à 24,0 millions d'euros, la participation de l'Etat pour sa quote-part du bâtiment qui abritera l'Administration des Services de Secours se chiffre à 14,7 millions d'euros.

	C2016	B2017	BR2017	B2018
Recettes ordinaires	1,9	1,8	1,8	0,9
Dépenses ordinaires	20,6	22,3	22,9	17,7
Résultat ordinaire	-18,7	-20,5	-21,1	-16,8

Il y a lieu de relever que la réforme des services de secours entrainera pour les années prochaines un allègement des dépenses de fonctionnement pour le budget communal.

## **6 priorités pour 6 années**

Il appartiendra donc à la nouvelle coalition de mettre en œuvre l'accord de coalition et qui guidera son action politique commune au service de la Ville de Luxembourg et de ses citoyens au cours de la législature 2017-2023. Les priorités ont été clairement définies et présentées lors de la déclaration échevinale avec le logement qui constitue une priorité absolue et pour lequel il s'agit de contribuer à une offre plus grande sur le marché du logement et à améliorer l'équilibre entre le nombre de logements et le nombre de postes de travail sur le territoire de la Ville, la mobilité, le développement urbain, l'enseignement et la cohésion sociale, l'environnement et la sécurité. Pour l'ensemble de ces priorités, des propositions seront préparées et élaborées et laisseront leur trace au niveau du budget 2019, lorsque les projets envisagés par la coalition auront pu être préparés avec la rigueur requise.

### III. Compte de l'exercice 2016

en mio €

Recettes ordinaires	719,6
Dépenses ordinaires	507,9
Excédent ordinaire	211,7
Recettes extraordinaires	63,4
Dépenses extraordinaires	273,4
Excédent extraordinaire	- 210,0
<b>Résultat exercice</b>	<b>1,7</b>

L'année 2016 se solde avec un résultat positif de 1,7 millions d'euros. Le total des recettes s'élève à 783 millions d'euros et les dépenses à 781,3 millions d'euros.

Le Budget rectifié 2016 prévoyait encore un résultat négatif de 103,2 millions d'euros, pour clôturer finalement avec un résultat positif de 1,7 millions d'euros. Les recettes ordinaires dépassent significativement les prévisions du Budget rectifié 2016, ce qui est dû essentiellement au niveau exceptionnel de l'impôt commercial communal (+18,8% au niveau national). Les dépenses ordinaires se chiffrent à 507,9 millions, soit 5% en dessous du Budget rectifié 2016. Au niveau des dépenses extraordinaires 66 millions d'euros sur les 339,5 millions d'euros du Budget rectifié 2016 n'ont pas pu être entièrement utilisées, de sorte qu'elles se chiffrent finalement à 273,4 millions d'euros.

Aucune dotation au fonds de réserve n'a été réalisée en 2016.

Le budget ordinaire est surtout impacté par une augmentation des recettes ordinaires de 9,6% par rapport à l'année précédente, tandis que les dépenses de fonctionnement n'ont progressé que de 1,9%. Le niveau élevé des dépenses extraordinaires s'explique essentiellement par la dotation à Luxtram de 50 millions d'euros et l'acquisition de terrains et bâtiments pour 50 millions d'euros dont l'acquisition du bâtiment à la rue de Strasbourg, le terrain rue Verte à Cessange pour les besoins d'infrastructure au niveau de l'enseignement et des foyers scolaires ainsi qu'une partie des terrains et locaux de la société Villeroy & Boch. Les dépenses pour travaux de réseaux et d'infrastructure sont passées de 38 millions d'euros en 2015 à 59 millions d'euros en 2016.

## IV. Budget rectifié de l'exercice 2017

en mio €

	B2017	BR2017	B2017 VS BR2017
Recettes ordinaires	684,3	687,7	0,5%
Dépenses ordinaires	536,4	536,7	0,1%
Solde ordinaire	147,9	151,0	2,1%
Recettes extraordinaires	92,9	92,3	-0,6%
Dépenses extraordinaires	324,2	294,1	-9,3%
Solde extraordinaire	- 231,3	- 201,8	-12,8%
<b>Résultat exercice</b>	<b>- 83,4</b>	<b>- 50,8</b>	

Suite aux élections communales du 8 octobre 2017, la procédure budgétaire avait été adaptée. Le collège échevinal avait décidé de soumettre séparément le Budget rectifié 2017 au vote du conseil communal en date du 11 décembre 2017 afin de permettre aux services de la Ville de pouvoir disposer des crédits adaptés en fin d'année.

Le Budget 2017 prévoyait un déficit de 83,4 millions d'euros, alors que le budget rectifié ne présentait plus qu'un déficit de 50,8 millions. Les recettes de l'ICC et du fonds de dotation globale des communes sont restées inchangées dans les prévisions du budget rectifié, la circulaire budgétaire du Ministère de l'Intérieur n'était pas encore disponible au moment de l'élaboration du document. Les recettes ordinaires du Budget rectifié 2017 ne progressent que de 0,5%, les dépenses ordinaires restent presque inchangées par rapport au Budget 2017, bien qu'il y a eu beaucoup de transferts de crédits entre les différents articles.

Les recettes extraordinaires du Budget rectifié 2017 varient de seulement 0,6% par rapport au Budget 2017. Cependant les dépenses extraordinaires ont diminué de 9,3%. Ce sont surtout les travaux de construction et les travaux de réseaux où les dépenses n'ont pas pu être réalisées dans les délais prévus et donc ont été revues à la baisse.

## V. Projet de budget pour l'exercice 2018

en mio €

Recettes ordinaires	694,9
Dépenses ordinaires	553,6
Excédent ordinaire	141,3
Recettes extraordinaires	107,3
Dépenses extraordinaires	335,3
Excédent extraordinaire	-228,0
<b>Résultat exercice</b>	<b>- 86,7</b>

Le Budget 2018 est le deuxième budget élaboré suite à l'adoption de la réforme des finances communales fin 2016. Le budget pour l'année 2018 prévoit des recettes ordinaires de 694,9 millions d'euros et des dépenses ordinaires de 553,6 millions d'euros, ce qui permet de dégager un excédent ordinaire de 141,3 millions d'euros. Les recettes extraordinaires sont prévues à 107,3 millions d'euros. Les dépenses extraordinaires s'élèvent à 335,3 millions d'euros, de sorte qu'un excédent extraordinaire de -228 millions d'euros en résulte.

Par conséquent, le Budget 2018 se solde par un résultat négatif de l'exercice d'un montant de 86,7 millions d'euros.

	C2016	BR2017	B2018	B2018 VS BR2017
Recettes ordinaires	719,6	687,7	694,9	1,0%
Dépenses ordinaires	507,9	536,7	553,6	3,1%
Boni ordinaire	211,7	151,0	141,3	-6,4%
Recettes extraordinaires	63,4	92,3	107,3	16,3%
Dépenses extraordinaires	273,4	294,1	335,3	14,0%
Boni extraordinaire				
Déficit extraordinaire	- 210,0	- 201,8	- 228,0	13,0%
<b>Boni général</b>	<b>1,7</b>			
<b>Déficit général</b>		<b>- 50,8</b>	<b>- 86,7</b>	

Le tableau ci-avant permet de retracer l'évolution du Budget 2018 par rapport au Compte 2016 et au Budget rectifié 2017.

Il en ressort que pour le Budget 2018, les recettes ordinaires connaissent une croissance modérée moins importante que prévue (+1%), principalement en raison de l'effet de réduction de la population recensée par le Statec pour 2017 (pour les explications voir sous le Bilan de la réforme des Finances Communales). Les dépenses ordinaires augmentent plus sensiblement (+3,1%). Il en résulte un boni ordinaire en recul de -6,4% par rapport au Budget rectifiée 2017.

Au vu des exercices précédents, il faut noter que les recettes dans le compte 2016 ont été largement supérieures aux estimations budgétaires, tandis que les dépenses ont été fortement inférieures aux estimations budgétaires.

Au niveau des recettes et des dépenses extraordinaires, il y a lieu de noter la forte augmentation prévue des recettes extraordinaires, notamment concernant les postes subventions et participations, infrastructures et équipements et véhicules. Des investissements importants sont prévus en 2018 et témoignent de la politique volontariste et ambitieuse d'investir, particulièrement au niveau des postes Bâtiment et Réseaux.

Finalement, le résultat général du Budget 2018 prévoit un déficit de 86,7 millions d'euros, similaire au déficit prévu au Budget 2017 (83,4 millions d'euros) et qui est estimé au Budget rectifié à 50,8 millions d'euros.

## V.1 Le budget ordinaire

### V.1.1 Recettes ordinaires

	C2016	BR2017	B2018	B2018 VS BR2017
Fonds de Dotation Globale	0,0	391,6	400,9	2,4%
Fonds Communal de Dotation Financière	235,1	0,0	0,0	
Impôt Commercial Communal	226,8	49,6	52,2	5,2%
Canalisation : épuration des eaux usées	22,5	22,3	22,3	0,0%
Enlèvement déchets	17,3	18,2	18,4	1,1%
Vente d'eau	16,8	16,6	16,6	0,0%
Impôt foncier	14,0	15,0	14,4	-4,0%
Surtaxe	18,3	14,0	14,0	0,0%
Foyers scolaires – participation au déficit	16,8	15,7	14,8	-5,7%
Vente chaleur	12,0	12,0	12,5	4,2%
Autres	140,0	132,7	128,8	-2,9%
<b>Total des recettes ordinaires</b>	<b>719,6</b>	<b>687,7</b>	<b>694,9</b>	<b>1,0%</b>

Tel qu'expliqué précédemment, le total des recettes ordinaires n'augmente que d'1% dans le Budget 2018 par rapport au Budget rectifié 2017, principalement en raison d'un facteur indépendant de la Ville (impact du critère de la population sur le calcul du Fonds Communal de Dotation Financière).

Il est intéressant de noter qu'au Budget 2018 est inscrit un premier loyer de 0,8 million d'euros provenant du projet Royal Hamilius et qui sera encore dû annuellement pendant 75 ans.

Au niveau des ressources non affectées, l'impôt foncier (14,4 millions d'euros) est en diminution au Budget 2018 par rapport au Budget rectifié 2017 (15 millions d'euros). L'impôt commercial communal est en augmentation de 5,2% au Budget 2018 (52,2 millions d'euros par rapport au 49,6 millions d'euros au Budget rectifié 2017 et cette tendance semble se confirmer pour les exercices à venir d'après le budget pluriannuel. Le Fonds de Dotation Globale des Communes quant à lui augmente donc plus lentement que prévu avec 2,4% au Budget 2018 (400,9 millions d'euros) par rapport au Budget rectifié 2017 (391,6 millions d'euros).

Concernant les crèches, la Ville a inscrit un montant significativement plus élevé aux recettes ordinaires (6,9 millions d'euros au Budget 2018 par rapport à 4,9 millions d'euros au Budget rectifié 2017) en raison d'une offre plus importante de places disponibles dans les crèches de la Ville ainsi que prise en charge par l'Etat de 20 heures de gratuité dans les crèches.

Les recettes du service Incendie et sauvetage sont évidemment fortement impactés par une réduction de moitié (941.000 euros contre 1,8 million d'euros au Budget rectifié 2017) en raison de la reprise au 1er juillet 2018 des pompiers professionnels par le nouvel établissement public.

La circulaire du Ministère de l'Intérieur précise « que les montants budgétaires relèvent de projections nationales, des variations au niveau de chaque commune ne sont donc pas exclues du fait de la volatilité des recettes de l'ICC, voire d'autres facteurs macroéconomiques imprévisibles à l'heure actuelle » et il invite ainsi les communes à les estimer avec une « certaine prudence ».

Pour le Fonds de Dotation Globale, le Ministère relève que les estimations à la base de la projection proposée pour le Budget 2018 revêtent une stabilité certaine en raison de l'alimentation diversifiée du FDGC.

La conclusion du tableau ci-après est que le pourcentage accordé à la Ville a diminué pour le Budget 2018 (24,5%) par rapport au Budget rectifié 2017 (25,5%), ce qui pénalise la Ville d'une moins-recette de 18 millions au Budget 2018 pour les raisons expliquées ci-avant.

<b>Toutes les communes</b>				(mio €)	
	C2015	C2016	BR2017	B2018	
ICC Total	602,2	710,3	722,0	770,0	
Intéressement direct	223,2	263,9	118,0	127,0	
(Avant réforme) Répartition via Fonds ICC	379,0	446,4	-	-	
(Après réforme) Transfert solde ICC vers FDGC	-	-	604,0	643,0	
Particip. Communes aux impôts de l'Etat	1.019,4	1.045,2	1.006,9	1.078,0	
<b>(Avant réforme) ICC + FCDF</b>	<b>1.621,6</b>	<b>1.755,5</b>			
<b>(Après – réforme) ICC + FDGC</b>			<b>1.728,9</b>	<b>1.848,0</b>	

<b>Budget VdL</b>		(mio €)			
	C2015	C2016	BR2017	B2018	
ICC	189,1	226,8	49,6	52,2	
FCDF	226,3	235,1			
FDGC			391,6	400,9	
<b>(Avant réforme) ICC + FCDF</b>	<b>415,4</b>	<b>461,9</b>			
<b>(Après réforme) ICC + FDGC</b>			<b>441,2</b>	<b>453,1</b>	

<b>Part VdL / Total communes</b>				
	25,6%	26,3%	25,5%	24,5%

## V.1.2 Dépenses ordinaires

	C2016	BR2017	B2018	B2018 VS BR2017
31 Personnel	342,2	343,9	348,0	1,2%
32 Administration	16,8	15,5	16,1	3,9%
33 Bâtiments	23,4	27,7	27,5	-0,7%
34 Véhicules	8,3	10,7	11,0	2,8%
35 Exploitation	87,3	103,9	112,2	8,0%
36 Subventions et participations	28,1	33,3	37,1	11,4%
39 Régularisations	1,9	1,7	1,7	0,0%
<b>Total des dépenses ordinaires</b>	<b>508,0</b>	<b>536,7</b>	<b>553,6</b>	<b>3,1%</b>

Le Budget 2018 prévoit une augmentation de 3,1 % par rapport au Budget rectifié 2017. Il y a lieu de relever que l'augmentation modérée de 1,2 % du poste de Personnel s'explique par la reprise au 1<sup>er</sup> juillet 2018 des pompiers professionnels par le nouvel établissement public. Hors frais de personnel du service Incendie, aussi bien au Budget rectifié 2017 qu'au Budget 2018, les frais de personnel des autres services de la Ville augmentent de 3,6 %.

Au niveau des dépenses ordinaires, plusieurs postes méritent d'être relevés :

- de façon générale et concernant plusieurs services, les charges liées aux rémunérations des prestataires externes sont impactées par les conventions collectives SAS qui entraînent des augmentations significatives
- au niveau du logement, le Budget 2018 prévoit une augmentation significative avec la signature d'une convention supplémentaire pour le moulin d'Eydt qui s'ajoute aux conventions déjà existantes (Vollekskichen, Interactions, Croix-Rouge Haus 1 et Foyer Openthalt)
- en matière de la mobilité, les investissements en augmentation très significatifs dans le système de location de vélos avec un nouvel appel d'offre, incluant une augmentation du nombre de stations de 69 aujourd'hui à 80, permettent d'offrir un système de location de vélo(h)s entièrement électriques capables de rendre accessible au système de location de vélo(h)s l'ensemble des quartiers de la Ville et de rendre ainsi plus attractif le recours au vélo dans le contexte du développement de la mobilité douce (4,4 millions d'euros au Budget 2018). La décision de conditionner l'appel d'offre à l'élimination des tableaux publicitaires entraîne une augmentation de la dépense, mais contribue à l'amélioration de l'image de la Ville

- la décision d'offrir le M-Pass à l'ensemble du personnel de la Ville est un message très fort et se chiffre à un montant de 1,2 million d'euros dans le Budget 2018. En plus de cette offre, un plan de mobilité sera élaboré avec chacun des services
- la Ville subventionne le Luxembourg City Incubator qui devra démarrer en 2018 avec un montant de 0,5 million d'euros afin de soutenir les initiatives de start-ups actives dans divers métiers
- démolition du hall du Stade (0,6 million d'euros) qui sera remplacé par une structure provisoire près de l'école Aloyse Kayser
- une consultance externe est lancée afin d'évaluer le système téléalarme et proposer des améliorations du système
- une contribution dans les frais de fonctionnement LuxTram de 3 millions d'euros
- suite à la conclusion de plusieurs conventions additionnelles avec des acteurs dans le domaine social et de la jeunesse concernant les centres pour jeunes, les activités, de streetwork, des logements accompagnés et d'initiation au travail, le Budget 2018 prévoit de fortes augmentations (5,3 millions d'euros au Budget 2018 par rapport à 4,8 millions d'euros au Budget rectifié 2017)
- au niveau des subventions et participations de l'intervention sociale, le Budget 2018 augmente sensiblement (5,1 millions d'euros au Budget 2018 par rapport à 4,6 millions d'euros au Budget rectifié 2017)
- suite à la décision du Conseil Communal en 2015 d'adhérer au nouveau GIE Luxembourg for Tourism, un montant de 208.000 est budgété pour 2018
- afin d'augmenter les capacités, le Conservatoire a recruté davantage et au niveau des subventions pour soutenir des événements culturels, le Budget 2018 prévoit une augmentation significative (1,4 million d'euros au Budget 2018 par rapport à 1,2 million d'euros au Budget rectifié 2017) avec des événements supplémentaires soutenus par la Ville.

## V.2 Le budget extraordinaire

### V.2.1 Recettes extraordinaires

	C2016	BR2017	B2018	B2018 VS BR2017
12 Bâtiments	0,7	2,0	0,5	-75,0%
13 Infrastructures	1,4	5,0	14,7	194,0%
15 Equipements et véhicules	0,1	0,3	1,3	333,3%
16 Subvention et participation	43,2	60,4	71,8	18,9%
17 Immobilisations financières	0,0	8,6	0,0	-100,0%
19 Régularisations	18,0	16,0	19,0	18,8%
<b>Total des recettes extraordinaires</b>	<b>63,4</b>	<b>92,3</b>	<b>107,3</b>	<b>16,3%</b>

Les recettes extraordinaires évoluent de 63,4 millions en 2016 à 92,3 millions en 2017 et 107,3 millions au Budget 2018.

Ce niveau exceptionnellement élevé s'explique par les recettes extraordinaires d'infrastructure qui prennent en compte la vente du terrain rue Mercier pour 10 millions à l'Etat pour le projet de la cité sociale, ainsi qu'une soulte de 4 millions également à charge de l'Etat au ban de Gasperich.

Les subventions et participations se chiffrent 71,8 millions, dont 14,7 millions de remboursement par l'Etat pour la construction du bâtiment du centre national d'incendie et de secours et 15,0 millions de subside du Ministère des Sports pour la construction du Stade National de Football.

Même si les recettes extraordinaires progressent de manière générale de 16,3% en 2018 par rapport à 2017, il faut noter une diminution du subside relatif au pacte logement à seulement 8,2 millions en 2018, alors qu'il s'élevait en 2017 encore à 19,0 millions. La dotation forfaitaire de 7.650€ du pacte logement pour chaque habitant dépassant une croissance de 1% par rapport à l'année précédente diminue à partir de 2017 de 900€ pour être payée une dernière fois en 2021. La croissance de la population prévue est inférieure à celle des dernières années. Ces deux facteurs font baisser la dotation du pacte logement.

De plus, au niveau des immobilisations financières en 2017, la Ville a reçu un paiement exceptionnel de 8,6 millions en tant que remboursement exceptionnel du capital historique du SIDOR.

## V.2.2 Dépenses extraordinaires

	C2016	BR2017	B2018	B2018 VS BR2017
41 Administration	3,6	6,3	8,1	28,6%
42 Bâtiments	78,5	103,4	136,0	31,5%
43 Infrastructures	57,6	65,6	64,7	-1,4%
44 Réseaux	46,6	55,9	72,1	29,0%
45 Equipements et véhicules	17,4	24,9	28,6	14,9%
46 Subventions et participations	3,7	2,1	2,8	33,3%
47 Immobilisations financières	50	16,5	14,8	-10,3%
49 Régularisations	16	19,4	8,2	-57,7%
<b>Total des dépenses extraordinaires</b>	<b>273,4</b>	<b>294,1</b>	<b>335,3</b>	<b>14,0%</b>

Le Budget 2018 se caractérise certainement par son niveau très élevé des investissements (+14%), dont témoignent les dépenses extraordinaires qui passent de 273,4 millions d'euros au Compte 2016 et 294,1 millions d'euros au Budget rectifié 2017 à 335,3 millions d'euros au Budget 2018. Cette décision d'une politique d'investissement conséquente montre l'ambition des coalitions successives de préparer la Ville de Luxembourg aux défis futurs d'une capitale moderne, ouverte, attractive et résolument européenne et dont le cadre a été fixé par le nouveau PAG. Au vu du niveau élevé des dépenses extraordinaires et du programme de réalisation ambitieux pour 2018, il est nécessaire de rendre attentif que pour les exercices précédents le niveau budgété des dépenses n'a généralement pas été atteint pour des raisons souvent bien justifiées.

Devant l'impossibilité d'analyser en détail l'ensemble des dépenses extraordinaires prévues au Budget 2018, il y a lieu de relever certains axes prioritaires. Conformément aux priorités fixées dans l'accord de coalition actuel et, le développement d'une Ville moderne et capable d'assumer son développement nécessite des investissements majeurs à différents niveaux :

### a) dans le logement

- le logement avec le développement du logement social ou abordable doit être considéré comme une priorité absolue dans les années à venir et pour y arriver, les efforts devront être davantage développés ce qui nécessite une préparation bien réfléchie mais rapide (rendre disponible les terrains, établir un concept ainsi que des

programmes ambitieux). Le Budget 2018 assure la continuité des exercices précédents avec des augmentations d'investissements pour la construction de logements (20,8 millions d'euros au Budget 2018 par rapport à 15,7 millions d'euros au Budget rectifié 2017), mais il est nécessaire d'arriver à augmenter davantage le nombre de logements disponibles.

b) dans la mobilité

- suite à l'inauguration du premier tronçon du tram le 10 décembre dernier, le Budget 2018 continue d'alimenter LuxTram par un apport supplémentaire pour investissement d'un montant 14,8 millions d'euros, sur un total de 115 millions d'euros votés pour le projet du tram pour la première partie Kirchberg-Gare.
- investissements conséquents dans la rénovation des parkings de la Ville permettent de contribuer à rendre les commerces de la Ville plus attractifs et accessibles. Ainsi, l'extension du parking Guillaume II, la rénovation du parking Neipperg s'inscrivent dans la continuité du programme pluriannuel visant à moderniser l'ensemble des parkings sur le territoire de la Ville ; programme qui a démarré lors des exercices précédents (13,6 millions d'euros au Budget 2018 par rapport à 5,3 millions d'euros au Budget rectifié 2017)
- investissements dans les stations de recharge électrique des bus ainsi que l'agrandissement de la flotte de bus électrique, hybride et électrique, respectivement hybride articulé permettent de continuer les efforts de modernisation de la flotte actuelle et continuent à soutenir le développement durable de la Ville de Luxembourg (15,1 millions d'euros au Budget 2018 par rapport à 8,7 millions d'euros au Budget rectifié 2017)

c) dans l'extension des réseaux :

- investissements au niveau des réseaux IT (5,9 millions d'euros au Budget 2018 par rapport à 4,3 millions d'euros au Budget rectifié 2017) pour assurer une extension significative du réseau WIFI.
- investissements concernant les réseaux d'énergie et du chauffage urbain (8 millions d'euros au Budget 2018 par rapport à 6,6 millions d'euros au Budget rectifié 2017)
- investissements importants dans la continuation du renouvellement de la canalisation afin de préparer la Ville à l'avenir (42 millions d'euros au Budget 2018 par rapport à 26,5 millions d'euros au Budget rectifié 2017)
- des investissements en augmentation pour l'éclairage public avec de nombreux projets en cours (4,7 millions d'euros au Budget 2018 par rapport à 2,8 millions d'euros au Budget rectifié 2017)

d) dans l'éducation des enfants :

- augmentation massive des investissements dans l'offre de crèches communales sur le territoire de la Ville avec la construction de crèches nouvelles (ou de rénovation), rue d'Orval, rue Marshall, rue de Trèves et rue de Gasperich ainsi qu'une cuisine de

production centrale pour les crèches (6,5 millions d'euros au Budget 2018 par rapport à 4,9 millions d'euros au Budget rectifié 2017)

- après la finalisation des travaux et la mise en service de différents foyers scolaires sur le territoire de la Ville de Luxembourg lors des exercices précédents, le Budget 2018 prévoit encore un solde de 2 millions d'investissements dans la construction du foyer scolaire et de salles pour l'enseignement fondamental de la rue Charles IV
- en prévision des besoins futurs, le Budget 2018 prévoit un montant de 29,6 millions d'euros pour la construction, l'aménagement, la transformation et/ou l'agrandissement de différentes écoles de la Ville (rue de Cessange, rue Anne Beffort, rue Léon Kauffmann, rue Aloyse Kayser, école centrale de Grund- Clausen-Pfaffenthal, rue Henri VII, rue Antoine Meyer et rue Verdi)

e) dans le service pour personnes à besoins spécifiques :

- la Ville démarre en 2018 à Beggen la construction d'un centre de communication pour personnes sourdes et malentendantes, soulignant ainsi le consensus politique important et de façon continue d'une politique au niveau de la Ville de Luxembourg en faveur des personnes à besoins spécifiques

f) dans l'environnement :

- le réaménagement des captages des sources de Septfontaines se termine en 2018
- la poursuite de la réalisation du collecteur Beggen-Bonnevoie pour un montant de 5 millions d'euros
- la finalisation des études concernant la renaturation de la Pétrusse et le réaménagement du parc adjacent

g) dans les parcs

- au niveau des parcs de la Ville, le réaménagement du pavillon du parc de Merl sera finalisé et augmentera la convivialité de cet endroit très recherché par les habitants et surtout les travaux d'aménagement du plus grand parc de la Ville, le parc municipal du Ban de Gasperich débiteront (1 million d'euros au Budget 2018 par rapport à 0,2 million d'euros au Budget rectifié 2017), offrant ainsi une belle perspective aux habitants de la Ville.

h) dans les sports

- la construction du nouveau Stade National de Football, un projet longtemps attendu, et dont les travaux ont commencé en 2017, est inscrite au Budget 2018 avec un montant de 18 millions d'euros sur un total d'un peu plus de 61 millions d'euros
- après de longues années dans l'enceinte de l'ancien abattoir, les travaux pour la nouvelle infrastructure du service des sports à Kockelscheuer près du nouveau Stade National de Football seront entamés et le Budget 2018 prévoit 5,3 millions d'euros

i) dans la culture et les cultes :

- après de longs travaux préparatifs, le début des travaux pour le projet de l'aménagement de l'annexe du City Museum est prévu dans le budget avec un montant de 1,1 millions d'euros
- un montant de 0,9 millions d'euros est prévu au Budget 2018 de la Ville en tant que contribution au financement d'une nouvelle orgue à la Cathédrale Notre-Dame

j) dans la voirie :

- parmi les projets stratégiques pour le développement futur de la Ville et pour augmenter davantage son attractivité, le Budget 2018 prévoit a) des investissements conséquents (3,8 millions d'euros au Budget 2018 par rapport à 1 million d'euros au Budget rectifié 2017) dans le réaménagement des rues dans le cadre du projet Royal Hamilius et qui verra en 2018 déjà l'ouverture au public du parking sous terrain, permettant ainsi l'augmentation de l'offre de parking en centre-ville ainsi que b) des investissements dans le réseau routier communal pour le développement du ban de Gasperich (8 millions d'euros au Budget 2018 par rapport à 6,8 millions d'euros au Budget rectifié 2017)
- il y a lieu de relever le début de la construction du dernier hall du service de la Voirie à Cessange

Enfin, il y a encore lieu de relever la dépense extraordinaire d'un montant de 8,2 millions d'euros de dotations au fonds Pacte logement au Budget 2018 par rapport au montant de 19 millions au Budget rectifié 2017. La dotation forfaitaire de 7.650€ du pacte logement pour chaque habitant dépassant une croissance de 1% par rapport à l'année précédente diminue à partir de 2017 de 900€ pour être payée une dernière fois en 2021. La croissance de la population prévue est inférieure à celle des dernières années. Ces deux facteurs font baisser la dotation du pacte logement.

## VI. Plan Pluriannuel

Le Plan Pluriannuel Financier soumis et analysé par la Commission permet d'identifier les priorités affichées de la nouvelle coalition pour les exercices allant jusqu'à 2021 et au-delà. Le Plan prévoit un niveau d'investissement très élevé pour les exercices à venir, avec un accent particulier sur le développement de projets de logements, grande priorité de l'accord de coalition. Afin de souligner les efforts supplémentaires et afin de préparer des projets futurs, le Plan prévoit des investissements de 6 millions supplémentaires par année inscrits pour les exercices 2019 à 2021 et pour lesquels des projets devront être identifiés.

Le Plan Pluriannuel Financier (ci-après le « Plan ») soumis et analysé par la Commission lors de sa réunion du 18 janvier 2018 permet d'identifier les hypothèses de base pour la nouvelle coalition pour les exercices allant jusqu'à 2021.

Ainsi, le Plan prévoit une augmentation de 2,55% par an de la population ainsi qu'une progression moyenne annuelle (Budget 2018 – Estimé 2021) de l'ICC de 3,67% et pour le FDGC de 6,96%. Pour les estimations sur l'ICC et le FDGC, le Plan se base sur les estimations du Ministère de l'Intérieur qui sont optimistes pour les exercices à venir au sujet des recettes. Or, dans les prévisions sur les exercices à venir, les recettes dépendent fortement de la conjoncture et du développement futur de l'économie du pays et particulièrement de la Place financière. Ainsi, et titre d'exemple, les premiers effets de la réforme fiscale américaine entraînant des rapatriements massifs en Amérique de montants importants placés actuellement en Europe, respectivement un renforcement du positionnement de la Place financière de Paris sur la scène internationale montrent l'éventuelle fragilité des recettes futurs de l'ICC et ses conséquences potentielles sur les recettes du secteur communal

Le Plan inclut d'une part les projets déjà votés (et partiellement exécutés) pour un montant 1.227,6 millions d'euros et d'autre part des projets non votés pour un montant 1.025,4 millions d'euros et qui se répartissent sur les exercices suivant le tableau ci-après :

	Devis	Exercices antérieurs	BR2017	B2018	E2019	E2020	E2021	Exercices postérieurs
en mio €								
Projets votés	1 227,6	496,2	177,9	212,3	187,9	97,4	57,3	30,5
Projets non votés	1 025,4	1,7	4,5	17,6	136,5	170,4	199,5	496,4

## **VII. Conclusions**

La Ville de Luxembourg est une ville extraordinaire avec une croissance hors pair qui demande une adaptation continue de ses infrastructures. Rien qu'au cours des dix dernières années la population s'est accrue de plus de 30 % passant de 85.908 résidents au 31.12.2006 et à 116.381 à la fin décembre 2017. Elle le doit à son attractivité ainsi que sa qualité de vie, mais également une administration communale accueillante et efficace. Les nombreuses annonces récentes d'entreprises du secteur financier et dans d'autres secteurs qui souhaitent s'implanter en Ville de Luxembourg constituent une chance, mais également un défi.

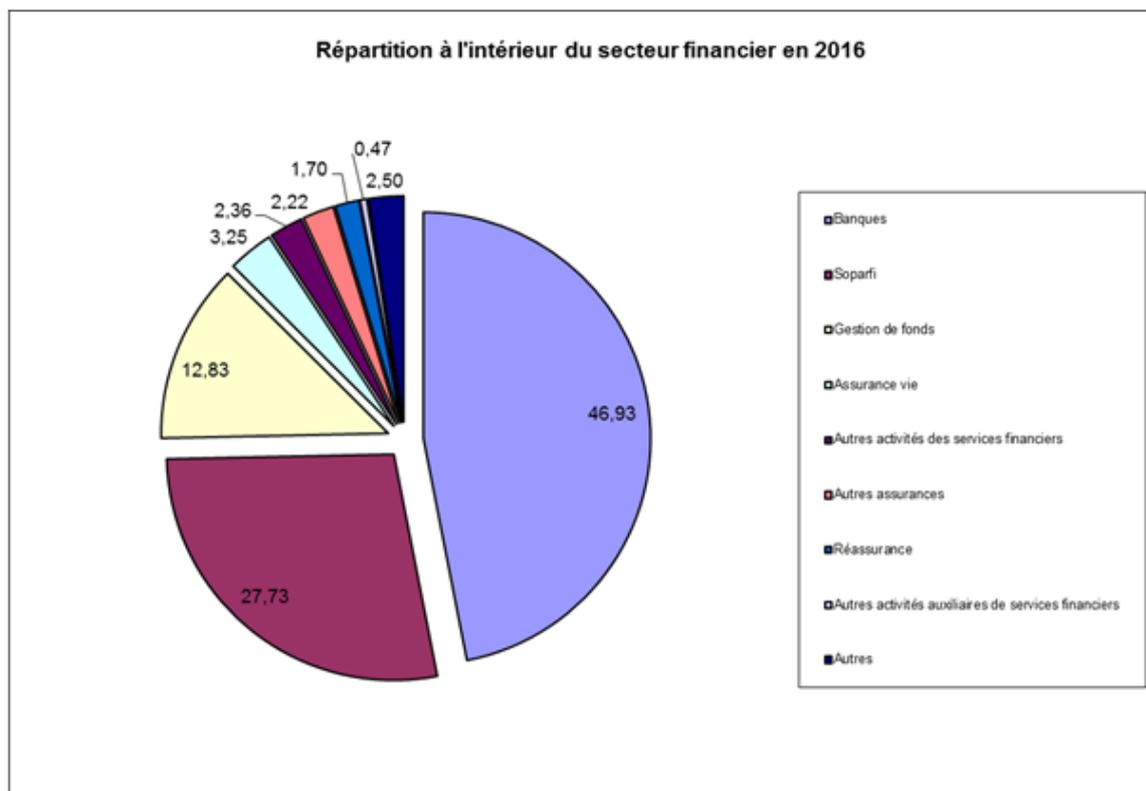
Or, cette évolution risque de continuer et il est impératif de s'y préparer. En adoptant en 2017 un nouveau PAG, la Ville s'est dotée de l'outil réglementaire pour préparer et orienter son développement futur. Avec des dépenses extraordinaires au Budget 2018 de 335,3 millions d'euros en augmentation de 14% par rapport à l'exercice précédent, la Ville contribue à préparer son développement en investissant massivement dans les infrastructures et les réseaux. Au niveau du logement, les exercices suivants connaîtront encore des efforts supplémentaires afin d'essayer de répondre à la demande et au besoin croissants.

Le présent budget constitue un budget de transition qui s'inscrit dans la continuité du développement de la Ville.

Luxembourg, le 23 janvier 2018

Maurice Bauer

## VIII. Annexes



Source : ACD

## Addition horizontale des recettes ordinaires

en mio €

	C2016	B2017	BR2017	B2018	B2018 VS BR2017
21 Impositions communales	262,7	81,9	82,3	84,4	2,6%
22 Recettes propres	146,6	140,7	143,2	139,7	-2,4%
23 Subventions et participations	285,3	440,2	439,3	450,0	2,4%
24 Remboursements	23,8	19,8	19,4	19,1	-1,5%
29 Régularisations	1,2	1,7	3,5	1,7	-51,4%
<b>Total des recettes ordinaires</b>	<b>719,6</b>	<b>684,3</b>	<b>687,7</b>	<b>694,9</b>	<b>1,0%</b>



## Population

Année	VdL	Statec	Différence
01/01/2007	85.908	83.820	-2.088
01/01/2011	93.865	95.058	1.193
01/01/2015	107.340	111.287	3.947
01/01/2016	110.499	115.227	4.728
01/01/2017	114.090	114.303	213
01/01/2018	116.325	n.d.	



## Critères de participation au FDGC

1. Dotation de base

2. Solde reparti

82 % Population ajustée (Facteur 1,45 pour VdL)

3 % Emplois Salariés

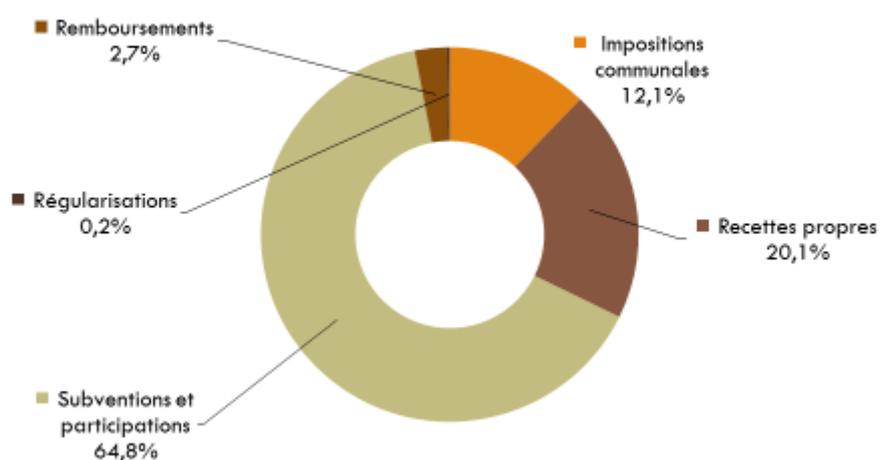
9 % Indice socio-économique

1 % max: 1500€/logement social

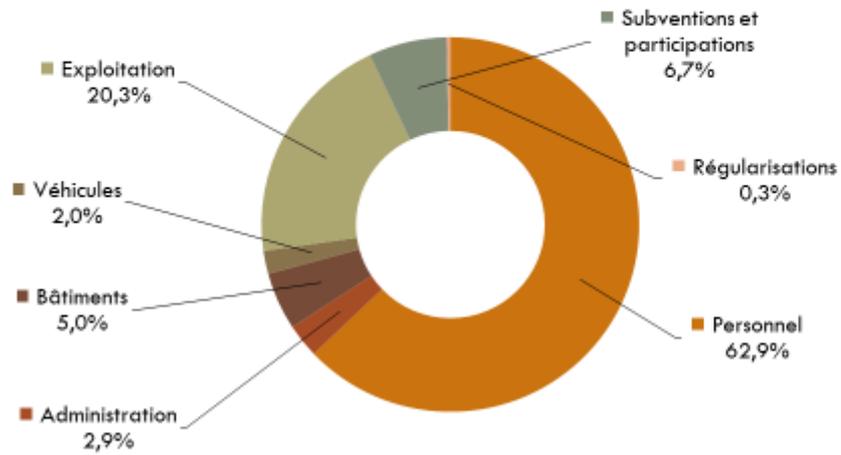
5 % superficie ajustée



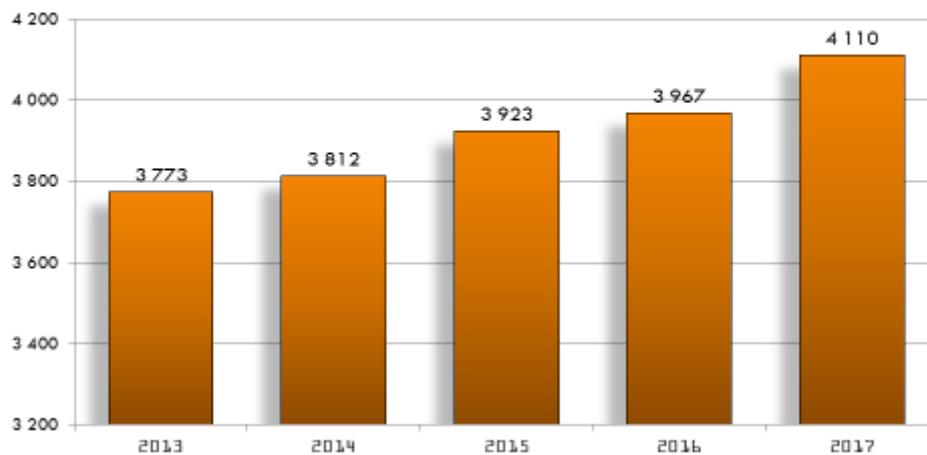
## Addition des recettes ordinaires B2017



## Addition des dépenses ordinaires B2017



## Personnel Evolution de l'effectif 2013-2017



## Pacte logement

en mio €

	C2016	B2017	BR2017	B2018
Recettes extraordinaires : Recettes de l'Etat	16,0	22,9	19,0	8,2
Dépenses extraordinaires : Dotations au fonds	16,0	22,9	19,0	8,2
Reprise sur fonds en recette	18,0	16,0	22,9	19,0
Participation sociale	6,0	0,0	0,0	10,0
Protection de l'environnement	4,0	0,0	0,0	5,0
Logements et équipements collectifs	3,0	0,0	0,0	4,0
Enseignement fondamental	5,0	16,0	16,0	0,0
Loisirs, culture et culte	0,0	0,0	0,0	0,0



## Résultats 2013-2018

	Recettes	Dépenses sans dot.fonds	Résultat
C2013	685,8	616,3	69,5
C2014	713,5	642,9	70,6
C2015	783,7	739,0	44,7
C2016	783,0	781,3	1,7
BR2017	779,9	830,8	-50,9
B2018	802,2	888,9	-86,7
2013 - 2018	4.548,1	4.499,2	48,9

